

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 24 Février 2022

Question n°10

Tarifs de vente des kits cosmétiques zéro toxique

L'an deux mille vingt-deux, le **24 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Février 2022.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

11 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jacky CHIPAUX, Patrick MIESCH, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE

Étaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN

Avait donné procuration : Eric PARROT à Jacky CHIPAUX, Patrick CARDOT à François BRESSON, Benoît CORNU à Eric BOILLETOT.

Étaient Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Maurice COURTOIS, Manon FURTER, Hervé UHLEN.

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN, Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Jean-Marie BERLINGER

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	16

Vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	1

Date de Convocation : 18 Février 2022

Date d'affichage : 04 Mars 2022

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2021-1465 du 10 Novembre 2021 et plus particulièrement l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, à partir du 10 Novembre 2021 et jusqu'au 31 Juillet 2022.

Le SMICTOM va proposer à la vente des kits 0 toxique à tarif préférentiel. 50 % du prix sera pris en charge par le SMICTOM à l'identique de ce qui a été fait sur les « kits zéro déchets ».

Chaque kit contiendrait :

- 1 kit de fabrication de dentifrice en poudre
- 1 kit de fabrication de shampoing solide cheveux secs ou cheveux gras.

20 kits seraient proposés à la vente dans un 1^{er} temps.

Les coûts d'achat des kits sont les suivants :

Contenu	Quantité	Coût par kit shampoing cheveux gras	Coût par kit shampoing cheveux secs	Quantité à commander	Coût Global
kit de fabrication de dentifrice en poudre					
Abrasif doux reminéralisant: poudre de prêle	50 g	4,5	4,5	20,0	90,0
Plante soin: poudre d'iris	50 g	3,9	3,9	20,0	78,0
Contenant: pot 80 ml	80 ml	1,2	1,2	20,0	24,0
Brosse à dent en bambou	1	1,9	1,9	20,0	38,0
Total		11,5	11,5		230,0
kit de fabrication de shampoing solide					
Tensioactif doux: SCL (sodium cocoyl iséthionate)	50 g	2,2	2,2	20,0	44,0
Glycérine végétale	100 ml	2,9	2,9	20,0	58,0
Huile de ricin	100 ml	3,5	3,5	20,0	70,0
Poudre de plante soin: henné neutre pour cheveux gras	250 g	2,5		10,0	25,0
ou					
Poudre de plante soin: poudre de guimauve pour cheveux secs	100 g		4,2	10,0	42,0
Moule en silicone feuille	1	1,2	1,2	20,0	24,0
Option: Huile essentielle: non compris dans le kit à cause de la toxicité de certaines huiles					
Total		12,3	14,0		263,0
Total SMICTOM		23,8	25,5		493,0
Total SMICTOM avec prise en charge usager 50 % /kit		11,9	12,8		246,5

Il est donc proposé de vendre le kit 13 € aux usagers (les 50 % restant étant pris en charge par le SMICTOM).

Le tarif est arrondi afin de faciliter la régie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 15 voix pour et 1 abstention, décide :

- De valider les présentes conditions de vente des kits 0 toxique,
- D'autoriser le Président à créer la régie correspondante,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président

 Patrick MIESCH
 Zone
 Sous-Village
 Ordre des Syndicats
 Syndicat Mixte Intercommunal

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
 et de la publication le 04 Mars 2022

28 Février 2022